

# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2023

## CCAS de Saint-Julien en Born

### CCAS :

#### Equilibre financier :

Pour 2023, Le Budget du CCAS est équilibré en dépenses et en recettes à **98.209,26 €** en fonctionnement et **294.964,68 €** en investissement.

La section d'investissement s'équilibre en inscrivant l'encaissement d'une avance de la commune à concurrence de **200.000 €** pour permettre de financer la création de 2 nouvelles unités de vie pour lesquelles une enveloppe globale de **272.000 €** (frais d'études compris) a été inscrite au budget en dépenses d'équipements.

Ce projet, amorti sur 25 ans **et limité à cette enveloppe** serait économiquement viable en fixant des loyers limités à 8€/m<sup>2</sup>

A ce jour la commune ne verse aucune subvention d'équilibre au CCAS mais prend à sa charge la confection et le portage des repas alors que le CCAS encaisse les recettes.

#### Endettement :

Courant 2023, la dette du budget du CCAS doit passer de 132.890,60 € à 111.636,22 € sans nouvel emprunt hormis l'avance de la commune, remboursable en 20 annuités.

Le CCAS n'a aucun emprunt toxique.

Il n'y a pas de ligne de trésorerie en cours au 01/01/2023.

#### La section de fonctionnement :

- le 011 « charges à caractère général » devrait passer de 21.665,80 € réalisés en 2022 à 24.500,00 € en 2023, essentiellement dû à l'inflation

- le 012 « charges de personnels » est prévu pour 5.000 €. Ce chapitre, permet de comptabiliser le temps nécessaire à la gestion du CCAS (secours, portage de repas, gestion administrative des unités de vie...)

- le 65 « charges de gestion courante » est prévu à hauteur de 9.138,12 € pour équilibrer le budget.

- Le chapitre 66 « charge d'intérêts » est prévu à hauteur de 742,88 €.

- Une prévision de 900 € est enfin prévu au chapitre 67 « dépenses exceptionnelles ».

- Les recettes de fonctionnement du CCAS sont globalement prévues stables par rapport à 2022.

- Les recettes du CCAS intègrent les loyers de la résidence Nérée pour 19.921 €, la tarification du portage de repas pour 20.000 € et de la téléalarme pour 2.800 €, les concessions de cimetières pour 200 € et des dons pour 500 €.

Les dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipements inscrites au BP 2023 devraient s'élever à 272.000 €, études et travaux de construction de 2 unités de vie comprises et le remboursement de la dette à 21.964,68 €.

Ces dépenses pourraient être financées par l'utilisation des excédents reportés et le versement d'une avance communale de 200.000 € remboursable sur 20 ans.

En conclusion, le Budget 2023 du CCAS de Saint-Julien en Born s'équilibre comme suit :

**Budget Annexe CCAS 2023**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	98.209,26 €	98.209,26 €
<b>Section Investissement</b>	294.964,68 €	294.964,68 €
<b>Total</b>	393.173,94 €	393.173,94 €